



## Compte-rendu de la réunion Comité de programmation du GAL Pithiverais & Gâtinais du 11 Juin 2019

### Etaient présents

---

- **Collège public : 6/10**
  - **Membres titulaires** : Mmes BEVIERE, ROBINEAU  
MM. de RAFELIS, NERAUD, TARTINVILLE
  - **Membres suppléants** : M. BARRIER
  
- **Collège privé : 8/16**
  - **Membres titulaires** : Mmes ALERBACK, BUTOR, BOFFIN, SOUCHET  
MM. BUIZARD-BLONDEAU, GODEAU, RICHARD
  - **Membres suppléants** : Mme ROUSSEAU
  
- **Invités** : Mme BELLOT-BERNARD  
MM. COUVRAND, VOYER

### Etaient excusés :

---

- **Collège public** : Mme LUCAS  
MM BERTHAUD, MALET, THION
- **Collège privé** : Mmes DALLOT, MICHE  
MM. ANGUERA, PARENT, LEFEBVRE

Mme DALLOT, Présidente du Comité de programmation étant excusée, c'est M. de RAFELIS Vice-Président du GAL qui préside la séance. Le double quorum étant atteint, il soumet à validation le compte rendu du dernier comité de programmation. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### PRESENTATION DES PROJETS POUR AVIS D'OPPORTUNITE

#### ▪ **Projet « Création et production d'un spectacle autour du Safran »**

Présentation du projet par Mmes SERRE, BRAILLY et M. RAFFARD

A l'issue de cette présentation, suit un échange avec la salle.

Mme BEVIERE indique que le comité technique préalable au comité de programmation avait d'ores et déjà fait des remarques sur le budget qui semblait important pour l'association.

Mme SERRE précise que 3 collectivités ont donné un accord de principe : Boynes, Pithiviers, Ascoux

M. RICHARD s'interroge sur la capacité de la communauté de communes à intervenir sur ce type de projet plutôt à vocation culturelle.

M. BUIZARD-BLONDEAU répond que la communauté de communes du Pithiverais n'a effectivement pas la compétence culture. Cependant quelques projets bénéficient d'un soutien compte tenu de leur impact sous l'angle touristique.



M. de RAFELIS remarque que les collectivités locales participent faiblement au coût du projet alors qu'elles vont être les principales bénéficiaires de retombées économiques. Il demande si l'association a les capacités financières suffisantes pour faire l'avance de la trésorerie dans l'attente du versement des fonds européens ?

Mme SERRE précise que les communes ont actuellement des moyens limités d'où les faibles montants sollicités auprès de celles-ci. S'agissant de la trésorerie, la banque accepterait l'ouverture d'une ligne de trésorerie si la subvention était accordée.

M. NERAUD indique que la halle de Chamerolles est bien réservée et mise à disposition de l'association. Cependant, aucun dossier n'a été déposé pour une demande de subvention. Il demande de vérifier la date de réservation.

Mme SERRE répond que l'association n'a pas encore reçu d'avis formel du Département mais que verbalement elle avait eu l'assurance d'un accompagnement. La réservation avait été faite pour le 20 mars 2020.

Mme BEVIERE attire l'attention des membres de l'association sur cette date qui se situe entre les deux tours des municipales. Il est fort probable que peu d'élus ou futurs élus participent à un événement pendant cette période, sans parler du devoir de réserve des acteurs institutionnels.

M. TARTINVILLE demande quelles participations sont demandées pour les concerts de l'association par habitude ?

Mme SERRE précise qu'un concert est proposé régulièrement à 1500 €.

M. TARTINVILLE répond que c'est le montant proposé à Pithiviers, mais qu'il est inférieur pour les autres communes alors qu'il s'agit d'une création. Les communes peuvent en outre aller chercher des financements auprès du Département pour ce type de prestations. Par ailleurs, il demande qui sera propriétaire du texte et de la musique, qui pourra les réutiliser ?

M. RAFFARD indique que durant un an c'est le commanditaire, donc l'association, qui est bénéficiaire exclusif de l'œuvre, après un an, elle peut être utilisée par tous.

Mme SERRE précise que Boynes a donné son accord pour 1000 € et non 500 € comme prévu initialement, l'association va essayer de trouver d'autres financements complémentaires.

M. NERAUD indique qu'après vérification, la Halle de Chamerolles serait réservée pour le 14 mars et non le 20, il est donc urgent de se rapprocher des services culturels du Département pour vérifier ce point.

M. RICHARD ajoute que dans la durabilité du projet et afin d'assurer une pérennité, il serait intéressant de proposer le spectacle à d'autres communes à l'avenir y compris côté Gâtinais.

M. de RAFELIS remercie Mmes SERRE, BRAILLY et M. RAFFARD pour cette présentation.

- **Projet « Création d'une aire de service et de stationnement pour Camping-Car à Nibelle ».**

M. de RAFELIS invite M. ROUSSEAU à présenter cette action.  
A l'issue de cette présentation, suit un échange avec la salle.



M. de RAFELIS souligne le manque d'aire d'accueil de camping-car sur le Nord Loiret et salue cette initiative qui est d'un intérêt majeur pour le développement touristique du territoire.

M. TARTINVILLE indique qu'il manque un volet communication dans le projet. Les aires de camping-cars sont souvent mal identifiées et il est important de travailler la communication pour que l'aire soit bien utilisée.

M. ROUSSEAU précise que l'aire sera répertoriée sur des applications gratuites et des guides spécialisés. S'il est nécessaire pour la commune d'investir dans un budget communication, elle le fera car ce type de projet aura des retombées sur l'économie locale.

M. de RAFELIS ajoute qu'il serait intéressant que les différents sites de notre territoire se mettent en réseau.

M. RICHARD précise que l'office de tourisme sera aussi le relais d'information pour communiquer sur l'existence de cette aire. Il ajoute qu'un autre projet d'accueil de camping-car est en cours avec les nouveaux gérants du camping (la Communauté de communes a été sollicitée via le Département et non directement par le porteur du projet).

M. BARRIER demande si cet espace sera doté d'une alimentation électrique

M. ROUSSEAU répond par la négative

M. BUIZARD-BLONDEAU ajoute que le besoin de ce type d'accueil est clairement identifié. Il souligne l'intérêt de se laisser la possibilité d'installer un système de vidéosurveillance, ce type d'accueil étant quelquefois vandalisé.

M. de RAFELIS remercie M. ROUSSEAU de sa présentation.

▪ **Projet « Film sur le sculpteur Jean ANGUERA ».**

M. de RAFELIS invite Mme de LAPIZE et M. SOUPIROT à présenter cette action.

A l'issue de cette présentation, suit un échange avec la salle.

M. BUIZARD-BLONDEAU demande comment ont été financés les 3 autres films déjà réalisés ?

M. SOUPIROT répond que ces films ont été financés au travers d'une fondation basée en Belgique et qu'ils ont bénéficié pour grande part de dons privés. Le troisième film a bénéficié de subventions d'une communauté de communes en Gironde et d'une commune en Belgique où l'artiste est très connu.

Mme ROBINEAU s'interroge sur le programme de diffusion de ce film et les droits à diffusion ?

M. SOUPIROT précise que les droits appartiennent à la fondation. L'objectif est de promouvoir les artistes au travers de ces films, donc la diffusion pourra être très large. Par exemple si l'office de tourisme veut utiliser ce support dans sa communication, cela ne posera pas de problème.

Mme de LAPIZE précise qu'une diffusion est d'ores et déjà assurée sur la chaîne Muséum TV. Il faut par ailleurs envisager des événements sur lesquels se greffer et où le film pourra être diffusé. Un accord-cadre avec les artistes prévoit qu'ils soient présents lors de ces représentations et qu'ils puissent échanger avec le public. Elle ajoute que les financements sont différents pour chaque film et fonction de la manière de travailler des artistes dans leur environnement. Les projets sont présentés directement aux structures, aux personnes susceptibles d'accompagner le projet.



M. de RAFELIS remercie Mme de LAPIZE et M. SOUPIROT de leur présentation.

▪ **Projet « Développement d'une communication multisupports pour la CC CFG ».**

M. de RAFELIS invite Mmes ROBINEAU et COLLIN à présenter cette action.

A l'issue de cette présentation, suit un échange avec la salle.

M. de RAFELIS précise qu'après vérification, le dossier sera présenté en Hors Taxe et non en TTC comme initialement prévu. Il s'interroge sur le nombre de triporteurs compte tenu de l'importante superficie du territoire de la communauté de communes ?

Mme ROBINEAU précise que c'est l'option la plus modeste qui a été retenue considérant que le triporteur pourrait être transporté par le camion des services techniques.

M. de RAFELIS demande à quelle fréquence sera proposé le magazine ?

Mme ROBINEAU indique que c'est un support qui a vocation à durer dans le temps et qui devrait, sans difficulté, être diffusable sur 2 années.

Mme COLLIN ajoute que ce magazine s'appuiera sur les particularismes du territoire, c'est un mode de séduction des touristes en leur présentant le territoire de façon différente.

M. BUIZARD BLONDEAU s'interroge sur la possibilité pour la communauté de communes de sélectionner des acteurs touristiques du territoire susceptibles d'intégrer le magazine sans créer de frustration pour ceux qui ne le seront pas.

Mme COLLIN répond qu'il n'y aura pas de listing dans ce support qui est envisagé sous l'angle de grandes thématiques : la rose, le canal, les grands personnages : Colette, Gaspard II de Coligny... Il y aura d'autres supports internes pour les hébergeurs, restaurateurs, ... Le magazine sera édité à 10 000 exemplaires et diffusé via la bourse touristique, le triporteur, les espaces d'accueil de l'OT.

M. BUIZARD-BLONDEAU précise que ce type de support n'est valable qu'à l'extérieur du territoire pour faire venir les touristes, le mode de diffusion doit sans aucun doute être différent des modes de diffusion habituels.

Mme COLLIN précise que le triporteur permettra d'être au plus près de sites de visites permettant de toucher des populations extérieures et susciter un intérêt supplémentaire pour le territoire.

M. TARTINVILLE demande ce que distribuera le triporteur hormis le magazine ?

Mme COLLIN indique qu'il permettra de répondre à toutes les demandes avec toutes les informations à disposition. A terme volonté d'acquérir une tablette qui permettra de donner des informations pratiques.

M. RICHARD demande si l'achat du triporteur sera créateur d'emploi ?

Mme ROBINEAU répond qu'il s'agira probablement d'embaucher un stagiaire saisonnier pour accompagner cette nouvelle offre.

M. de RAFELIS remercie MMES ROBINEAU et COLLIN de leur présentation.

**AVIS DU COMITE DE PROGRAMMATION SUR LES PROJETS PRESENTES POUR AVIS D'OPPORTUNITE.**

M. de RAFELIS revient sur les quatre projets présentés précédemment et propose de reprendre la grille d'analyse qui permettra ensuite de voter.

- **« Création et production d'un spectacle autour du Safran »**

Avis du comité de programmation :

Fiche action concernée	Montant FEADER Sollicité	Conclusions Grille d'analyse	Avis du comité de programmation
Action n°5 « Structurer et développer l'offre de culture et d'art de vivre »	22 800 €	Critères discriminants : A Critères essentiels : majorité de A, 2C mais aucun D Critères complémentaires : majorité de B	<b>AJOURNE</b> (14 voix sur 14 votants)

Les membres décident d'ajourner ce dossier et souhaitent des compléments d'information pour statuer ultérieurement :

- Eclairage sur la date retenue pour Chamerolles et réflexion sur la période peu propice
- Engagement du partenaire bancaire pour avoir l'assurance d'une capacité de prise en charge de la trésorerie de l'association
- Révision du plan de financement – budget trop élevé et sollicitation des collectivités locales trop faible (montant en deçà des sollicitations habituelles de l'association), solliciter la Région pour la création artistique.

- **« Création d'une aire de service et de stationnement pour Camping-Car à Nibelle»**

Avis du comité de programmation sous réserve du dépôt d'un dossier complet, de l'instruction réglementaire et de l'obtention des cofinancements :

Fiche action concernée	Montant FEADER Sollicité	Conclusions Grille d'analyse	Avis du comité de programmation
Action N°6 « Structurer et développer l'offre d'hébergement et d'accueil »	14 213.44 €	Critères discriminants : A Critères essentiels : majorité de B aucun D Critères complémentaires : majorité de A	<b>FAVORABLE</b> (14 voix sur 14 votants)

- **« Film sur le sculpteur Jean ANGUERA »**

Avis du comité de programmation sous réserve du dépôt d'un dossier complet, de l'instruction réglementaire et de l'obtention des cofinancements :

Fiche action concernée	Montant FEADER Sollicité	Conclusions Grille d'analyse	Avis du comité de programmation
Action N°5 « Structurer et développer l'offre de Culture et art de Vivre »	14 000 €	Critères discriminants : A Critères essentiels : majorité de A aucun D Critères complémentaires : A	<b>FAVORABLE</b> (14 voix sur 14 votants)

Recommandation : Prévoir une diffusion du film dans les cinémas du territoire du GAL avec présence de l'artiste.

- **« Développement d'une communication multisupports pour la CC CFG »**

Pour ce dossier Mme ROBINEAU quitte la séance, en tant que Vice-Présidente de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais et afin de veiller à l'absence de conflit d'intérêt.

Avis du comité de programmation sous réserve du dépôt d'un dossier complet, de l'instruction réglementaire et de l'obtention des cofinancements :

Fiche action concernée	Montant FEADER Sollicité	Conclusions Grille d'analyse	Avis du comité de programmation
Action N°3 « Organiser l'accueil et l'information touristique »	14 024 €	Critères discriminants : A Critères essentiels : Majorité de A aucun D Critères complémentaires : A	<b>FAVORABLE</b> (13 voix sur 13 votants)

Recommandations : Les membres souhaitent retirer du projet le magazine jugé peu innovant et pas adapté à un dimensionnement communauté de communes. En revanche, un outillage multimédia pourra être ajouté pour compléter l'action du triporteur (tablette numérique).

#### AVIS DU COMITE DE PROGRAMMATION POUR AVIS D'ATTRIBUTION

- Journées Gallo-Romaines en Gâtinais

Fiche action concernée	Date Instruction	Montant FEADER engagé	Avis du comité de programmation
Action N°5 « Structurer et développer l'offre de tourisme de « culture et d'art de vivre » »	20 Mai 2019	16 206.72 €	<b>FAVORABLE</b> (14 voix sur 14 votants)

- Donner un rayonnement touristique et culturel au chantier de bénévoles internationaux du Théâtre des Minuits

Fiche action concernée	Date Instruction	Montant FEADER engagé	Avis du comité de programmation
Action N°5 « Structurer et développer l'offre de tourisme de « culture et d'art de vivre » »	04 Juin 2019	36 679.00 €	<b>FAVORABLE</b> (14 voix sur 14 votants)

- Animation du programme Leader 2019

Mme BEVIERE, MM TARTINVILLE, NERAUD et de RAFELIS ne prennent pas part au vote en tant que représentants de la structure porteuse assurant le cofinancement de cette action, et afin de veiller à l'absence de conflit d'intérêt.

Fiche action concernée	Date Instruction	Montant FEADER engagé	Avis du comité de programmation
Action N°10 « Animation et évaluation »	04 Juin 2019	44 962.60 €	<b>FAVORABLE</b> (10 voix sur 10 votants)

#### QUESTIONS DIVERSES

- Coopération transnationale Tourisme Handicap avec le Portugal et l'Espagne – Point d'information sur les différentes actions de sensibilisation des acteurs touristiques – A ce stade de la démarche le budget du GAL Pithiverais et Gâtinais s'élèverait à 31 454 € dont 25 163 € de fonds LEADER.
- Retour sur le temps d'échange du 16 mai dernier à Port Grignon qui a réuni une cinquantaine de personnes. Globalement les participants sont satisfaits de ce type de rencontre permettant de découvrir un site financé par Leader et de partager autour d'expériences. Des initiatives similaires pourront être reconduites.

Ne relevant pas d'autres points à évoquer, M. de RAFELIS lève la séance à 13h00



COMITE DE PROGRAMMATION GAL PITHIVERAIS&GATINAIS

Feuille d'émargement - Réunion du 11 Juin 2019

COLLEGE PUBLIC			
MEMBRES TITULAIRES		MEMBRES SUPPLEANTS	
Nom, prénom	Signature	Nom, prénom	Signature
x BERTHAUD Jean	Exaucé	BETHOUL Christophe	
x BEVIERE Monique	[Signature]	COLIN Sébastien	
x DE RAFELIS Lionel	[Signature]	BURON Jocelyn	
x MALET Jean-Jacques	Exaucé	FEVRIER Albert	
x MASSON Clément		GUERINET Patrick	
x LUCAS Nathalie	Exaucé	MELZASSARD Corinne	
x ROBINEAU Isabelle	[Signature]	TISSERAND Francis	[Signature]
x NERAUD Frédéric	[Signature]	LARCHERON Gérard	
x TARTINVILLE Yves	[Signature]	BRUCHET Annie	
x THION Denis	Exaucé	BARRIER Christian	[Signature]

6/10

COLLEGE PRIVE			
MEMBRES TITULAIRES		MEMBRES SUPPLEANTS	
Nom, prénom	Signature	Nom, prénom	Signature
X ALERBACK Annie		FONTAINE Alain	
X ANGUERA Jean	Excusé	PARENT Arnaud	Excusé
X BUIZARD-BLONDEAU Maxime		ELAMBERT Alain	
X BUTOR Carole		PETOUILLAT Robert	
X COULON Jean-Marc		HUCK Timothée	
X DALLOT Brigitte	Excusé	ROUSSEAU Viviane	
X di STEFANO Alain		HANNEQUIN Didier	
X GODEAU Denis		HUCK Jocelyne	
X BOFFIN Nathalie		MORISSEAU Florian	
SOUACHEYRE Didier		Nocturne de Ferrières	
X GOUT Jacques		PERTOLDI Sylvianne	
X LEFEBVRE Jean-Jacques	Excusé	de TEMMERMAN Anne	
X MANCEAU Jean-Louis		MANNEVY Claude	
X MICHE Elodie	Excusé	SIMONET Christophe	
X RICHARD Jean		LEGUILLE MAHON Lucie	
X SOUCHET Françoise		PAYSE Guy	

8/16

INVITES			
Nom, prénom	Signature	Nom, prénom	Signature
BESNIER Anne		DEMAUMOND Franck	
de CREMIERS Christelle		FARACO Claire	
GABORET Jalila		MASSON Davy	
VOYER David		BELLOT BERNARD Evelyne	
COUVRAND Nicolas			



Comité de programmation GAL Pithiverais et Gâtinais

Session du 11 Juin 2019

PORTEURS DE PROJET		
Intitulé du projet	Nom des personnes	Signature
Création et production spectacle autour du Safran	Mme SERRE	
	Mme BRAILLY	
	M. RAFFARD	
Création aire Camping-car Nibelles	M. ROUSSEAU	
Communication multi-support CC CFG	Mme ROBINEAU	
	Mme COLLIN	
Film Jean ANGUERA	M. SOUPIROT	
	Mme de LAPIZE	